Ville de Lille

AGENDA 21 LILLOIS

SIGNATURE DE L'AGENDA 21 LILLOIS LE 30 JUIN 2000 à l'Hôtel de Ville, en présence de :

SOMMAIRE

1 – Le Développement Durable ?

1.1 - Un premier constat : un mode de développement actuel non durable et non généralisable
1.2 - Le concept de Développement Durable : une prise de conscience mondiale p 1
1.3 - Le Développement Durable : définition et enjeux
1.4 - L'Agenda 21 : l'outil du Développement Durable
2 – Une première étape vers le Développement Durable à Lille : le
Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable (1999)
• •
(1999)
(1999) 2.1 – La démarche lilloise de l'environnement vers le Développement Durable p 7 a) D'une démarche initiale environnementaliste
(1999) 2.1 – La démarche lilloise de l'environnement vers le Développement Durable

Ville de Lille – Agenda 21

3 – L'Agenda 21 Lillois : les propositions de la ville de Lille pour un Développement Durable (2000)

3.1 – Un même souci d'élaboration partenariale et concertée	p
3.2 – La structure de l'Agenda 21 Lillois	p
3.3 – Les propositions de l'Agenda 21 Lillois	p
I - Aménager la Ville	p
II - Gérer et préserver la ville	p
III - Sensibiliser, former et concerter les acteurs de la ville pour agir ensemble . 32	p
IV - Encourager la création d'emplois et développer la solidarité	p
V - Faire de la ville un exemple à partir de son patrimoine	p
VI - Assurer le suivi, l'évaluation et la poursuite de la politique de développement durable de la ville	p

1 – Le Développement Durable ?

1.1- Un premier constat : un mode de développement actuel non durable et non généralisable

Le mode de développement actuel engendre inévitablement des **crises**. Dès 1965, le club de Rome énonçait des problèmes d'ordre mondial tels que l'explosion démographique, la concentration dans les zones urbaines, la diminution de certaines ressources non renouvelables, l'écart entre pays du Nord et du Sud...

Ce sont autant le **cadre de vie** de tout un chacun que les grands **équilibres mondiaux** qui sont menacés. Ceci entraîne une crise environnementale et une crise sociale.

Une **crise environnementale**, avec des atteintes aux équilibres mondiaux : effet de serre, diminution de la couche d'ozone, surexploitation des mers, des forêts, atteinte à la biodiversité...

Une **crise sociale** : inégale répartition des richesses entre pays développés et pays en voie de développement, pauvreté, précarité, statuts des femmes et des enfants...

Il est nécessaire de concevoir un nouveau mode de développement : **le Développement Durable**, pour concilier la protection de l'environnement, le développement économique et l'équité sociale.

1.2- Le concept de Développement Durable : une prise de conscience mondiale

1972 : STOCKHOLM

Première conférence des Nations Unies sur l'homme et l'environnement. Notion d'éco-développement qui allait dans le sens du développement durable. La plupart des ministères de l'environnement date de cette époque.

1987 - 1988: Rapport Brundtland

Lors de cette commission mondiale sur l'environnement et le développement, une notion est évoquée : " Our common future" (notre futur à tous).

D'un accord commun, les problèmes de développement et d'environnement doivent être traités en un seul et même problème. De cette décision naquit le développement durable.

1987 : MONTREAL

Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable. Le rapport Brundtland donne la définition suivante : "Le développement durable est celui qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures".

1992 : RIO

Le sommet de la terre sur l'environnement et le développement (CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement) adopte les 27 principes de la **déclaration de Rio**, les recommandations de l'**Agenda 21**, un programme pour le XXIème siècle (appelé aussi Action 21), les conventions sur la biodiversité, le climat et un texte sur les forêts.

1994 : AALBORG

Première conférence des villes durables européennes. "Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'appartient de trouver son propre chemin afin de parvenir à la durabilité", souligne la charte d'Aalborg

1994 : LE CAIRE

Conférence sur la population et le développement

1995 : *COPENHAGUE*

Conférence sur le développement social

1996 : LISBONNE

Deuxième conférence des villes durables européennes.

1996 : ISTANBUL

Habitat II. Sommet mondial des villes reconnues comme des partenaires à part entière des Nations Unies.

1996 : PARIS

Assises nationales du développement durable.

1997: NEW-YORK

Assemblée générale des Nations Unies tirant le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Constat d'échec relatif. Les chefs d'Etat ne s'entendent pas sur une déclaration politique commune.

1997: RIO

A Rio + 5, une conférence est organisée par le Conseil de la Terre avec les ONG (Organisation Non Gouvernementale).

1997 : KYOTO

Conférence mondiale sur l'effet de serre, les climats et l'énergie. Accord de principe des Etats sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

1998: BUENOS-AIRES

Conférence mondiale sur l'effet de serre, les climats et l'énergie.

1999-2000 : HANOVRE

Montée en puissance de l'implication de l'Union Européenne dans la démarche. De 250 à Lisbonne, les signataires passent à 650 à Hanovre.

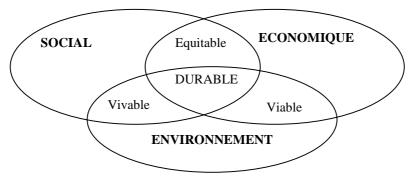
1.3 – Le Développement Durable : définition et enjeux

a) Définition

Le Développement Durable vise à assurer la continuité dans le temps du **développement économique et social**, dans le **respect de l'environnement** et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine (Commission des Communautés Européennes -1992).

Le Développement Durable peut donc être défini de la manière suivante : il s'agit d'un concept de **gestion à long terme** et dans le souci des **générations futures**, alliant la protection de l'environnement, le développement économique et l'épanouissement social, et reposant sur les principes de solidarité, précaution et participation.

Le développement est «durable» s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures



Solidarité - Précaution – Participation

Le Développement Durable peut être défini comme la recherche d'un "cercle vertueux" entre :

- L'économie : le développement économique doit permettre de satisfaire les besoins de base, à savoir : logement, nourriture, santé, éducation, confort et loisirs, et d'assurer l'emploi. Le volet économique vise aussi la limitation des coûts à long terme.
- **L'écologie** : la protection de l'environnement passe par une limitation des pollutions, nuisances et risques, une consommation raisonnable des matières premières en fonction de leur taux de renouvellement et le maintien de la biodiversité, de la santé publique et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol.
- Le social : le développement social vise à une plus grande équité et à une solidarité générationnelle et spatiale (les générations présentes ne sauraient exercer de prééminence par rapport aux générations futures).

Pour un Développement Durable, le développement économique ne peut désormais plus se concevoir sans tenir compte du progrès social et de la lutte contre les inégalités d'une part, et de la préservation de notre environnement et des ressources naturelles, d'autre part.

De même, cette préservation de l'environnement et des équilibres écologiques actuels et futurs doit tenir compte de la situation et des besoins des pays pauvres et des populations en difficulté, comme ceux des pays ou des zones économiquement développés.

b) Enjeux

"Les **êtres humains** sont au centre des préoccupations relatives au Développement Durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature". Article 1^{er} de la déclaration de Rio de Janeiro.

Le Développement Durable comprend 4 piliers :

- ⇒ l'équité sociale
- ⇒ l'efficacité économique
- ⇒ l'amélioration de l'environnement
- ⇒ la démocratisation des modes de décision (participation concertation).

Il aboutit à de nouvelles pratiques :

- ⇒ la solidarité (temporelle, spatiale)
- ⇒ la participation (partenariat, information, participation des citoyens et démocratie locale)
- ⇒ le principe de précaution (intégrer l'incertitude scientifique dans tout projet)
- ⇒ le principe de subsidiarité.

1.4 – L'Agenda 21 : l'outil du Développement Durable

a) Définition

"Les villes ont un rôle essentiel à jouer pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation" (Charte d'Aalborg, mai 1994).

A l'échelon de la collectivité, réaliser un Agenda 21 Local consiste à définir, dans la **concertation**, et en consultant la population :

- ⇒ un projet politique de développement local pour le 21^{ème} siècle (stratégies)
- ⇒ un programme d'actions (planification) qui répondent aux objectifs, aux principes et aux défis du Développement Durable.

L'Agenda 21 local doit :

- ⇒ **mobiliser** l'ensemble des acteurs économiques et sociaux pour son élaboration
- ⇒ être un outil de **cohérence** entre les dispositifs alliant développement local et environnement
- ⇒ constituer une nouvelle planification qui allie flexibilité, lisibilité et participation.

b - Enjeux

L'Agenda 21 se construit autour des cinq objectifs suivants :

⇒ Appliquer le principe d'intégration par une transversalité et une globalité suffisantes. L'Agenda 21 doit comporter des dispositifs de pilotage, de coordination, de suivi, d'évaluation et de mise à jour des programmes. Il doit mobiliser l'ensemble des acteurs, par l'intermédiaire de groupes locaux et s'appuyer sur des indicateurs de développement durable qui intégreront l'ensemble des volets de la politique du territoire, pour s'assurer de la transversalité dans la mise en œuvre du projet.

- ⇒ **S'inscrire dans une suffisante continuité** avec la politique de développement antérieure, notamment si elle inclut un plan municipal ou départemental de l'environnement, une charte de l'environnement, un contrat de ville ou un contrat avec la région.
- ⇒ **Mobiliser des partenariats** pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 local : communautés, associations, entreprises, groupes professionnels et syndicats, équipes de quartiers, institutions, y compris européennes, collectivités locales extérieures.

On devra en particulier:

- développer des échanges intercommunaux de proximité,
- intégrer des coopérations partenariales avec des collectivités étrangères, y compris des pays du Sud et de l'Est (travail en réseau, échange d'expériences)
- mobiliser des financements externes.
- ⇒ Obtenir des implications positives en matière d'emplois.
- ⇒ Mettre en œuvre des technologies innovantes, sûres, sobres et propres.

Ces cinq objectifs sont accompagnés de défis qui sont entre autres : la conciliation du long terme et du court terme, le partage des choix par l'ensemble de la société, un changement de comportement et des mentalités, un épanouissement des citoyens...

2 – Une première étape vers le Développement Durable à Lille : le Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable (1999)

2.1 – La démarche lilloise de l'environnement vers le Développement Durable

a) D'une démarche initiale environnementaliste...

En 1994, la ville de Lille mène une réflexion préalable et transversale sur l'environnement et établit, en juin 1994, un "Programme d'actions pour une politique de l'environnement", visant à renforcer la politique locale d'environnement.

Par ailleurs, le programme municipal de 1995 affiche la volonté de réaliser, de façon concertée, un Plan Local d'Action en matière d'environnement et de cadre de vie.

b) ... vers une réflexion sur le Développement Durable

→ 1995 : la signature de la Charte d'Aalborg

En adoptant une délibération lors du Conseil Municipal du 20 novembre 1995 et en signant la **Charte d'Aalborg**, Lille s'est engagée à prendre en compte cette perspective de développement durable et à **mettre en œuvre un Plan Local d'Action**, à court, moyen et long terme.

Rappelons que Lille Métropole Communauté Urbaine et la Région Nord/Pas-de-Calais sont également signataires de la Charte d'Aalborg.

Il s'agit d'une démarche de **planification environnementale volontariste** pour organiser le développement stratégique et durable de la ville, un développement pensé de façon qualitative : une meilleure qualité de vie, une meilleure qualité dans les relations humaines et la préservation de l'emploi.

→ 1996 : Lille, candidate aux Jeux Olympiques de 2004

Lors de la présentation de sa candidature aux Jeux Olympiques, la notion de **durabilité** a été essentielle dans le programme proposé. Ce dernier était en effet basé sur les principes du droit d'accès de tous à la nature, de solidarité, de participation, de concertation, d'économies de ressources, d'énergie et de matières premières, etc...

Les propositions élaborées conjointement par les associations ont été considérées comme un point fort de la candidature lilloise. Elles ont été présentées et adoptées lors de la Commission Environnement du 12 juin 1996 et au Conseil Municipal du 24 juin 1996.

→ de 1996 à 1998 : la réalisation et la validation du Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable

Une démarche de diagnostic, de définition d'orientations stratégiques et de propositions a débuté en 1996 pour aboutir en 1998 à la réalisation d'un Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable, adopté au Conseil Municipal du 8 mars 1999.

Ce document est le résultat d'un travail de fond qui a nécessité la participation des élus, des techniciens, des experts mais aussi des associations.

Il est destiné à guider le travail de la collectivité et constitue la première étape de l'Agenda 21 Lillois, instrument qui permet d'organiser, de programmer et de tisser des liens avec tous les partenaires possibles et avec la population, en impliquant dès le début une concertation, une discussion.

Sur la base des réflexions préalables, la politique locale de développement durable élaborée et partiellement mise en œuvre à Lille est axée sur :

- ⇒ l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, et l'accroissement sensible de la biodiversité en milieu urbain,
- ⇒ le développement de l'activité et de l'emploi, notamment dans le secteur de l'environnement,
- ⇒ la réalisation d'animations pédagogiques et d'opérations de sensibilisation à destination de tout public.

Le Plan Local d'Action en matière d'environnement et de développement durable a été conçu pour être un **outil pour le futur**, une démarche visant à rectifier certaines attitudes, axée sur **des propositions pour l'avenir**.

2.2 – Le Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable : une élaboration concertée et partenariale

a) Une réflexion participative

Pour l'élaboration du Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable, la ville de Lille a fait le choix d'opérer par une **production participative** (et non uniquement consultative).

Cinq groupes de travail articulés avec la Commission Extra-Municipale de l'Environnement (cf. page 10) et la Maison de la Nature et de l'Environnement (83 associations, témoignant du fort dynamisme associatif) ont été constitués fin 1995 et représentaient une force de propositions.

La ville de Lille a favorisé cette **organisation partenariale** pour associer et faire participer **l'ensemble des acteurs locaux** du développement urbain durable à la phase d'élaboration du Plan Local d'Action : de l'organisation municipale aux représentants associatifs, aux experts, aux entreprises et à toutes personnes intéressées par les problèmes de la ville.

Ces groupes de travail ont permis une approche plus réaliste et plus proche du terrain et des problèmes. Ils traitaient des thématiques suivantes :

1 – Organisation de la collectivité et Développement Durable – Energie – Eau – Déchets

Objectifs : Réflexion sur les économies d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets et sur les incidences du Développement Durable sur l'organisation de la collectivité.

Animé par : Mme Danielle POLIAUTRE (Présidente de la MNE, Présidente d'EDA).

2 - Transports et qualité de l'air/Convivialité des espaces publics :

Objectifs: Favoriser le développement de l'intermodalité, encourager la reconquête de l'espace public au profit des circulations dites "douces", encourager l'utilisation d'énergies de substitution moins polluantes.

Animé par : M. Guy HASCOET, Vice-Président du Conseil Régional, M. Christophe CATRYSSE (Chantier Nature) et M. Philippe LEYS (Président Association "59, rue de l'Avenir").

3 – Naturalille:

Objectifs : Faire découvrir la nature de Lille au grand public, initier et développer des actions de sensibilisation à l'environnement urbain, labelliser et promouvoir les opérations de qualité.

Animé par : M. Yves MACQUET (Directeur de la MNE).

4 – Développement des espaces verts et de la Ceinture Verte de Lille :

Objectifs: Renforcement du patrimoine végétal en milieu urbain, tant par l'augmentation du nombre d'espaces verts, que par l'optimisation de leur entretien et la diversification des modes de végétation ; réalisation d'une ceinture verte à vocation récréative, patrimoniale et écologique.

Animé par : M. Pierre DHENIN (Président d'Animavia, Ancien Président d'OGLANEL).

5 – Développement Economique/Emploi/Insertion:

Objectifs : Favoriser la création d'emplois dans le domaine de l'environnement et inciter les entreprises lilloises à une prise en compte des données environnementales.

Animé par : Mme Maryse BOCQUET (Présidente de la F.L.R.T.P.).

Composé principalement d'associations volontaires pour participer à la démarche, chaque groupe de travail a été animé par une **personnalité du monde associatif**, assistée dans son rôle de pilote par un représentant des services municipaux. La coordination générale a été assurée par la Chargée de Mission Environnement, qui impulsa une dynamique commune aux différents groupes et veilla à l'équilibre du travail d'ensemble. Des partenaires ont été associés en fonction de l'ordre du jour et de l'évolution des travaux.

Les groupes de travail ont rempli une triple fonction :

- constituer des lieux d'échange, d'informations et de débats
- représenter une force de proposition pour le développement de synergies
- participer à l'identification d'actions partenariales. Ils ont eu la possibilité de solliciter les services municipaux pour toutes informations nécessaires (volonté de transparence de la collectivité).

b) Une validation concertée

Dès le début de son engagement en matière de développement durable, la ville de Lille a souhaité faire du **partenariat** une des bases essentielles de sa démarche.

Pour ce faire, dès 1995, la **Commission Extra-Municipale de l'Environnement** (composée d'Elus et Présidents de quartier, des services municipaux, des partenaires institutionnels et administrations, des associations et comités d'habitants, des entreprises privées et publiques...) a bénéficié à la fois d'une redynamisation interne grâce à la nouvelle municipalité et d'une énergie constante issue du réseau associatif lillois.

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 Lillois, cette commission a eu pour objet unique le Développement Durable de la ville de Lille. Se déroulant habituellement à l'hôtel de ville, le choix d'une présentation et d'une consultation **par quartier** a été privilégié. Ainsi, chacun des 10 Conseils de quartier a pris le pari du développement durable.

120 représentants des institutions et des forces vives de la société lilloise ont également été au rendez-vous pour le 21^{ème} siècle par le biais du **Conseil Communal de Concertation**, lieu permanent et structuré du dialogue et d'écoute mutuelle créé en 1996.

c) Le contenu : de l'analyse des enjeux, au diagnostic et aux propositions stratégiques

Le Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable est un document en **4 parties** :

- une approche **thématique** de l'environnement (espaces verts, énergie, déplacements, bruit...)

De par sa complexité, la ville doit être appréhendée, non plus de façon sectorielle (les transports, l'eau etc...) mais selon une **approche systémique** qui intègre les différents domaines (environnementaux, sociaux et économiques) non plus isolément mais globalement. Ces différents éléments, en relation de dépendance réciproque, doivent être considérés en tant que parties intégrantes d'un ensemble, qu'est la ville.

Cependant, pour des facilités d'usage et de consultation, le Plan Local d'Action a été, dans un premier temps, décliné de manière sectorielle sous forme de **trois grands domaines**, dans le cadre (mais aussi hors) des compétences municipales :

- ⇒ Protéger, valoriser, diversifier le patrimoine naturel
- ⇒ **Economiser et protéger les ressources** : maîtriser et économiser l'énergie / assurer la ressource et la qualité de l'eau / réduire la quantité de déchets et optimiser les filières d'élimination.
- ⇒ **Lutter contre la pollution** : connaître et résorber la pollution atmosphérique / lutter contre le bruit / optimiser les déplacements / gérer et prévenir les risques majeurs.
- une approche **transversale**, ou comment intégrer l'environnement dans les autres politiques de la collectivité (développement économique, urbanisme...)
- une définition des moyens et des outils nécessaires
- les **engagements** de la Ville de Lille sur les années 1999, 2000 et 2001.

Pour les deux premières parties, la même approche a été adoptée :

- définition des **enjeux**, du contexte général et de la problématique
- analyse du contexte réglementaire
- phase préalable de **diagnostic** (sommaire ou approfondi), suite à un recueil de documents ; identification des problèmes locaux et de leurs causes, des points forts et points faibles
- définition des principaux axes stratégiques
- identification de **propositions** stratégiques. Sur un certain nombre de thèmes, les propositions restent encore sommaires, le travail sera poursuivi dans la phase opérationnelle.

Ce Plan Local d'Action en matière d'Environnement **s'inscrit dans une démarche de Développement Durable**. Il aborde la durabilité sociale et la durabilité économique car elles influent sur la réalisation de la durabilité de l'environnement.

Par ailleurs, une approche transversale est opérée, visant à intégrer et à renforcer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques municipales.

2.3 – La mise en œuvre du Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable : les Fiches Action

Ce document intermédiaire a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la politique de Développement Durable de la ville de Lille.

Ainsi 59 actions pour les années 1999 et 2000 ont été recensées et définies conformément au Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable.

Les fiches actions précisent :

- les objectifs à atteindre
- les impacts souhaités
- le contenu de l'action menée
- les engagements financiers
- les partenariats établis

Une évaluation des Fiches Action a été réalisée au second semestre 2000. Les actions non entreprises seront reportées et incluses dans l'Agenda 21 Lillois.

2.4 – Le Forum Environnement (septembre 1999) : la concertation avec la population lilloise

En vue de faciliter la compréhension et l'adhésion de la population à la démarche, un Forum intitulé "l'Environnement à Lille" s'est tenu le 25 septembre 1999 à l'Hôtel de ville.

250 Lilloises et Lillois ont eu l'occasion de participer, dans un premier temps, à des ateliers, animés par des élus, ayant pour thème :

- ⇒ les espaces verts
- ⇒ les déplacements, la mobilité, la qualité de l'air
- ⇒ l'énergie, l'eau, les déchets.

Suite à cette matinée de réflexion et de discussion, 6 visites ont été proposées aux Lillois pour découvrir leur ville et leur patrimoine "autrement" (visite fluviale, circuit à vélo, découverte de la citadelle par les oiseaux...). Enfin, les enfants avaient la possibilité d'assister à un spectacle pédagogique de clowns, ayant pour thème central la protection de l'environnement.

3 – L'Agenda 21 Lillois : les propositions de la ville de Lille pour un Développement Durable (2000)

3.1 – Un même souci d'élaboration partenariale et concertée

Le Développement Durable introduit la nécessité d'une **concertation active et élargie** avant toute prise de décision engageant la population.

Aussi, la ville de Lille, après avoir défini l'état des lieux et les objectifs à atteindre dans le cadre du Plan Local d'Action, s'est orientée vers une concertation approfondie.

Des partenariats se sont à la fois enrichis et créés :

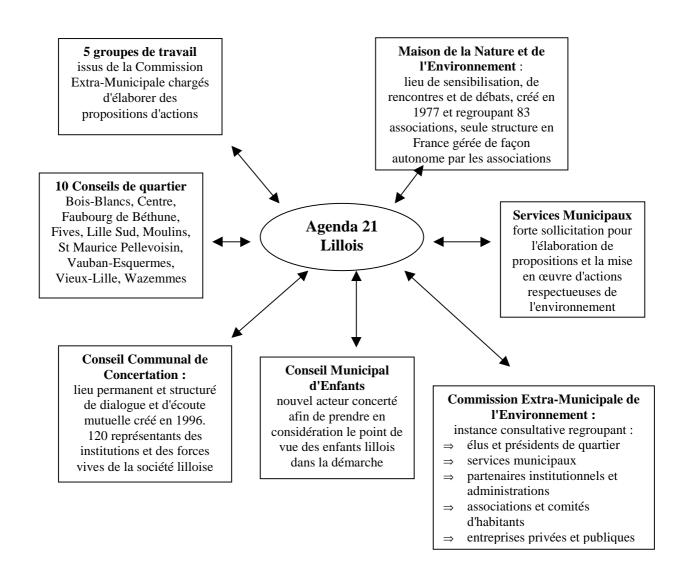
- ⇒ La Commission Extra-Municipale de l'Environnement a de nouveau été un acteur clé de la démarche. Elle a été réunie de manière déconcentrée, dans les quartiers lillois, pour que les 10 conseils de quartier puissent y exprimer leurs attentes et besoins en matière d'Environnement et de Développement Durable.
- ⇒ Le Conseil Communal de Concertation s'est également prononcé sur la démarche et les nouvelles orientations définies par la ville de Lille.
- ⇒ 5 groupes de travail se sont réunis durant 6 mois.

 Associations, fonctionnaires et techniciens ont travaillé sur 5 thèmes spécifiques et ont fait leurs propositions

Intitulé des groupes de travail	Thèmes abordés	Animateurs
Nature en ville	Faune, flore	Maison de la Nature et de l'Environnement - Naturalille
Lutte contre les pollutions	Déplacements urbains, qualité de l'air	Association "59, rue de l'Avenir"
Aménagement de l'espace	Qualité urbaine	Atelier Populaire d'Urbanisme de Moulins
Vie quotidienne	Energie, eau, déchets, bruit, risques urbains	Environnement et Développement Alternatif
Sensibiliser, former et concerter les acteurs de la ville pour agir ensemble	Sensibilisation, formation, concertation des habitants, des agents municipaux et des élus	Groupement International des Fermes d'Animation Pédagogiques

- ⇒ La Maison de la Nature et de l'Environnement et les Services municipaux se sont une nouvelle fois fortement impliqués dans l'élaboration de propositions durables.
- Enfin, un nouvel acteur a fait son apparition permettant à la démarche de bénéficier d'un enrichissement non négligeable : le **Conseil Municipal d'Enfants**. La politique environnementale et la démarche de Développement Durable de la ville ont été présentées au Conseil Municipal d'Enfants, créé en 1999, et décomposé en 10 conseils de quartier. Chaque conseil, à cette occasion, a pu faire des propositions, qui ont été immédiatement prises en compte dans l'Agenda 21 Lillois.

La mobilisation autour de l'Agenda 21 Lillois peut se traduire par le schéma ci-après



3.2 – La structure de l'Agenda 21 Lillois

L'Agenda 21 Lillois est structuré autour de 6 axes, rassemblant chacun plusieurs thèmes.

- I Aménager la ville
 - 1 la nature en ville
 - 2 les déplacements et la qualité de l'air
 - 3 la qualité urbaine
- II Gérer et préserver la ville
 - 1 l'énergie
 - 2 l'eau
 - 3 les déchets
 - 4 le bruit
 - 5 les risques urbains
- III Sensibiliser, former et concerter les acteurs de la ville pour agir ensemble
- IV Encourager la création d'emplois et développer la solidarité
- V Faire de la ville un exemple à partir de son patrimoine
- VI Assurer le suivi, l'évaluation et la poursuite de la politique de développement durable de la ville

3.3 – Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

I - Aménager la Ville

La nature en ville, la cohabitation des divers modes de transport et l'aménagement de l'espace sont l'expression d'un besoin fondamental de bien-être, de détente et de loisirs. Ils permettent de répondre aux exigences économiques, sociales et culturelles des générations présentes et futures.

Nature en ville

Les objectifs

- Faire de la ville une commune plus verte, notamment à travers la recherche d'une qualité et d'un maillage accrus de ses espaces verts
- Faire des espaces verts lillois de véritables lieux de vie, d'animation et de rencontre, dans lesquels les habitants s'impliquent
- Développer la biodiversité des espaces verts par une gestion plus respectueuse de l'environnement.

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

♦ La Promenade des Remparts

- poursuite de la liaison Euralille Citadelle et aménagements futurs
- étude d'un passage à travers le lycée Pasteur
- valorisation du parcours par le monde associatif (PPJEG, les Amis de la Nature) et animation du patrimoine naturel et historique
- aménagement spécifique en matière de sécurité et définition d'une signalétique servant de support pédagogique
- réalisation d'un dépliant sur la promenade
- restauration des fortifications

♦ Animation des jardins et développement d'outils de quartier en concertation avec les habitants

- création d'un outil de quartier dénommé "A.T.E.C." (Atelier Technique en Environnement et Cadre de Vie) favorisant la participation et le développement de la citoyenneté active des habitants des quartiers sensibles sur les thématiques de l'environnement
- recrutement en mai 2000 d'un agent de développement local en environnement

♦ Gestion différenciée

- mise en place d'un programme de formation spécifique au profit des jardiniers
- élaboration d'un programme de communication et réalisation d'un dépliant (souhait de la part de la population d'une plus ample explication de ce nouveau mode de gestion des espaces verts)
- mise en place du Système d'Information Géographique au profit de la gestion différenciée des espaces verts. Cet outil permettrait d'assurer le suivi des interventions.
- valorisation de la place de l'arbuste dans la ville
- définition d'un programme de végétalisation des cimetières et incitation au développement des colombariums
- valorisation du concept de toitures végétalisées
- recrutement d'un agent ayant pour mission essentielle le suivi de la gestion différenciée

\$ Appropriation par les habitants et aménagement de jardins

- création de nouveaux jardins communautaires
- animation des espaces verts pour une meilleure appropriation par les habitants [démarche impulsée et renforcée par l'AJONC (Association des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés)]
- requalification des jardins dans le cadre d'une démarche cultuelle (Lille : capitale européenne de la culture en 2004)
- aménagement de la Plaine des Vachers
- restauration du jardin du Palais Rameau
- aménagement souhaité de certaines friches urbaines en espaces verts

♥ Mise à jour et renouvellement de la réglementation des parcs et jardins

- révision de la réglementation "parcs et jardins" en raison de l'évolution du comportement du public et de la diversité des espaces verts (prévention, répression éventuelle)
- association des enfants à la définition d'une signalétique ludique et éducative
- réflexion sur les axes de fréquentation et les types de promenade

७ Gestion de l'arbre en ville

- requalification des missions de l'équipe de taille et soins aux arbres
- établissement d'un préinventaire des arbres et suivi de l'évolution de ce patrimoine, diagnostic de chaque arbre, redéfinition des types d'entretien, mise en valeur des arbres remarquables dans les quartiers, affectation d'une valeur financière aux arbres
- sensibilisation des concessionnaires de réseaux occupant le sous-sol et les acteurs de l'aménagement urbain à la protection des arbres
- réalisation d'une Charte de l'arbre urbain
- recensement des arbres remarquables sur des terrains privés

♦ Le Centre d'Education Nature

- aménagement d'un Centre d'ici 2002/2003
- choix d'un lieu approprié de 100 à 150 m² (ex : futurs logements HLM)
- développement d'un programme d'animation et de sensibilisation du monde scolaire et périscolaire avec la collaboration de la ville de Lille et du monde associatif (Contrat Educatif Local en cours d'élaboration)

& La Réserve Naturelle Volontaire Urbaine du Vieux-Lille

- obtention du statut de Réserve Naturelle Volontaire
- élaboration d'un plan de gestion du site
- élaboration d'un programme annuel d'animation (travail déjà amorcé par la FLRTP et PPJEG)

♥ Intégration de la dimension "Espaces Verts" au POS

- réflexion sur les réserves foncières
- rélexion sur la réalisation de coulées vertes faisant le lien entre la périphérie et le centre de la ville de Lille

♥ Soutien aux activités des associations et initiatives des habitants

- démultiplication des opérations Naturalille/MNE
- favoriser la participation active du monde scolaire et des habitants lors de plantations (fleurissement au pied des arbres...)
- élaboration d'une plaquette faisant état de l'ensemble des espèces d'oiseaux (par le GON) et proposition de mise en place de panneaux à l'entrée des jardins mentionnant la faune présente

♥ Communication

- élaboration de plaquettes relatives à l'abattage des arbres, au non usage de pesticides par les jardiniers de la ville de Lille
- élaboration concertée d'un livret composé de l'ensemble des plaquettes élaborées par la ville de Lille, d'un dépliant relatif au Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable, d'un dépliant situant les divers espaces verts lillois, d'un dépliant mentionnant les animations
- recherche d'un plus grande cohésion des documents

♦ Opération "Verdissons nos murs !"

- redynamisation du programme auprès des particuliers
- amélioration du suivi de l'opération (carte des plantations)

🖔 Accessibilité favorisée dans les jardins des personnes à mobilité réduite

- développement d'activités accessibles (visites, jardinage...)

♥ Création de corridors biologiques

- développement de la biodiversité en ville
- prise en compte de l'étude relative aux ruptures de territoires et création de corridors correspondants
- réintroduction éventuelle d'espèces en tenant compte de la compatibilité du projet avec sa survie (écureuils...)
- maillage entretenu par le fleurissement événementiel (jonquilles...)

♦ Développement du tourisme fluvial

- aménagements paysagers des berges de la Deûle
- développement du transport fluvial pour les habitants et les touristes, les déchets, les marchandises

♦ Amélioration du cadre de vie

- participation des habitants à l'aménagement paysager des courées
- création de mini-jardins dans les écoles

♥ Inventaire et informatisation des données relatives aux espaces verts

- mise en place d'un "S.I.G." (Système d'Information Géographique)

♥ Tableau de Bord sur l'Environnement

- élaboration d'indicateurs afin d'étudier l'efficacité des actions mises en œuvre

Nuisances sonores ressenties dans les espaces verts

- possibilité de mise en place à court terme de murs antibruit au Jardin des Plantes, puis à long terme d'une couverture végétalisée ou plantée

♦ Développer le gardiennage des espaces verts

Déplacements et la qualité de l'air

Les objectifs

Les objectifs essentiels sont : rééquilibrer les modes de transports, réduire les nuisances et améliorer la qualité de la vie et de l'espace public. Les problèmes de pollution atmosphérique ont un impact local et global. La ville peut mettre en place des actions locales afin de participer de manière globale à la diminution de la pollution atmosphérique.

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

Soptimisation du fonctionnement des livraisons en ville et du transport de marchandises

- démarche de concertation avec les partenaires de la ville
- étude en cours pour l'optimisation des livraisons par LMCU
- retour de l'étude menée par la CCI sur la livraison des marchandises.

Actuellement la municipalité a peu de connaissance sur l'organisation du commerce lillois et sur la livraison des marchandises, il est donc nécessaire dans un premier temps :

- ⇒ d'effectuer une étude afin de connaître les tenants et les aboutissants
- ⇒ de mettre en place une plate-forme de livraisons afin de les centraliser
- ⇒ d'utiliser des moyens de transport écologique/combiné pour approvisionner les commerçants lillois

♦ Mise en œuvre d'une politique piétonnière verte

☼ Mise en œuvre d'une politique cyclable et prise en compte du "phénomène rollers"

- relance du groupe vélo de la ville de Lille et renforcement de son activité
- mise en œuvre d'aménagements cyclables (itinéraires et parkings, réalisation d'un véritable réseau cyclable en continu, "raclage" des bordures sur les pistes, création de parkings surveillés, multiplication des arceaux)
- valorisation des parkings existants dans les établissements scolaires et incitation à de nouvelles installations
- incitation des propriétaires d'immeubles d'habitation ou d'activité à la création d'un local vélo
- réalisation de zones 30 à double sens systématique
- retour d'expériences

♦ Développement de l'intermodalité

- étude sur la hiérarchisation des voies
- utilisation d'un habillage spécifique pour les zones 30 qui respecte le caractère universel de la signalisation générale et explication pédagogique du concept
- amélioration de la circulation et de la vitesse des bus et mise en place d'aménagements concrets qui en découlent tels que des couloirs

♦ Développement du transport fluvial

- transport de personnes dans le quartier des Bois-Blancs

Accessibilité améliorée des personnes à mobilité réduite

Mise en place d'actions de sécurité routière

- identification des axes accidentogènes, analyseurs de vitesse
- outils de sensibilisation : mise en place "d'un code de la rue", information auprès des grandes entreprises
- sensibilisation des 2 roues au respect de la signalisation
- réalisation d'un guide de bonne conduite par la ville de Lille
- sensibilisation des jeunes aux risques encourus lors de la conduite nocturne
- mise en place de formations de conduite écologiques gratuites à des lillois (en partenariat avec des assurances, des pétroliers...) afin de sensibiliser les conducteurs à la sécurité routière et à des comportements plus respectueux de l'environnement en matière de conduite
- sensibiliser le personnel municipal, les chauffeurs de bus Transpole à la sécurité routière écologique par la mise en place de cours de code de la route
- outils de répression : opération coups de poings nocturnes, coordination des pouvoirs de police

Sensibilisation des administrations et des entreprises sur les déplacements

- intermodalité
- développement du covoiturage

♦ Montrer l'exemple

- poursuite de la politique d'achat de véhicules propres par la ville de Lille
- incitation au covoiturage et à l'usage des vélos de service lors du déplacement des agents
- indication sur le courrier municipal des lignes de métro et de bus à utiliser lors du déplacement des citoyens à l'hôtel de ville
- étude quant à la distribution de billets de transport à un tarif préférentiel à l'ensemble du personnel devant se déplacer durant la journée de travail

♥ Mesure de la qualité de l'air existant

- identification et surveillance des sources fixes de pollution (points noirs)
- édition dans 4 ans d'une nouvelle cartographie de la qualité de l'air afin de mieux identifier les zones de pollution et d'installer de nouvelles biostations
- connaissance particulière de la qualité de l'air grâce à une carte lichens

Surveillance des impacts sur la santé de la pollution atmosphérique à l'intérieur des bâtiments

- participation de la ville de Lille à l'élaboration du Plan de Protection Atmosphérique
- mise en place d'une étude sur la qualité de l'air intérieur au sein des bâtiments municipaux

♦ Procédure d'intervention en cas d'alerte

- information de la population quant à la qualité de l'air et des mesures à prendre en cas d'alerte notifiée

♥ Information des particuliers sur la qualité de l'air et développement des parcours pédagogiques

- mobilité accrue des indicateurs visuels (panneaux électriques de la ville) afin d'informer la population de façon permanente sur la qualité de l'air ; installation permanente de ces indicateurs aux entrées de ville

♥ Valorisation du geste éco-citoyen des propriétaires de véhicules propres

- poursuite de l'effort du Conseil Général en réduisant le prix de la vignette au profit des particuliers, des entreprises et des administrations

Qualité Urbaine

Les objectifs

Les objectifs essentiels sont d'améliorer la propreté de la ville, de réaliser et de promouvoir des aménagements et des constructions répondant à la notion de Développement Durable, de mettre en valeur la ville par la lumière.

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

Prise en compte de l'environnement dans les documents de planification

- réactualisation des schémas de quartier
- réalisation en cours d'une A.E.U. (Analyse Environnementale sur l'Urbanisme)
- projet de réalisation d'une A.E.U. par quartier
- étude de l'impact environnemental de tout grand projet
- intégration de ces documents dans le cadre de la révision du P.O.S.

Amélioration de l'accès à l'information et diffusion de documents appropriés

- recensement des documents existants et identification des besoins
- création d'un lieu d'information général appelé "maison de l'urbanisme" ouverte à tous les citoyens (affichage du P.O.S., des schémas de quartier, des projets municipaux, des orientations de la ville, mise à disposition de plaquettes et de maquettes des projets dans les mairies de quartier à l'occasion d'enquête publique...)
- création d'un guide de recommandations destiné aux pétitionnaires de permis de construire et pouvant être diffusé par les maîtres d'ouvrages, les notaires, les banques...

♥ Promotion de la construction nouvelle et de la réhabilitation Haute Qualité Environnementale

- promotion d'opérations exemplaires de construction et de rénovation Haute Qualité Environnementale (habitat collectif, bâtiments municipaux et communautaires)
- développement de la connaissance de ce concept auprès des maîtres d'ouvrage puis incitation de ce type de construction
- faire du Centre d'Education Nature un lieu d'information générale et de promotion du H.Q.E.

♦ Lutte contre le logement insalubre

- inventaire et mise aux normes des habitations non conformes sur le territoire lillois
- établissement d'une charte entre la ville de Lille, les bailleurs sociaux et la CAF afin d'inciter à la rénovation et à l'amélioration des logements
- réflexion sur un observatoire du logement municipal ou communautaire permettant d'évaluer le nombre de logements insalubres, de proposer une réhabilitation spécifique et d'évaluer les besoins en logement neuf
- incitation et aide aux raccordements à l'égout
- incitation à des équipements économes en énergie et fluide

Amélioration de la circulation par des aménagements divers

- création de parkings en périphérie et amélioration de la signalisation des parkings existants (système de renvoi automatique vers les parkings non complets)
- inventaire des parkings publics et privés sous-utilisés et ouverture le week-end des parkings des administrations
- développement de navettes de transport faisant le lien entre les parkings en périphérie et le centre ville (ex : Esplanade et Place de Gaulle)
- proposition de vente d'un ticket de métro ou bus, en contre partie du stationnement gratuit en périphérie
- implantation facilitée des commerçants et artisans dans les quartiers ne bénéficiant pas suffisamment de commerces de proximité. Cette mesure permet de limiter les déplacements vers le centre et facilite le développement et l'animation du quartier.

♥ Elaboration d'une charte de l'espace public et réflexion sur la préservation du paysage en amont des aménagements

- conception d'une charte de l'espace public en fonction des usages de la population résidant dans le secteur et de la population migrante (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos, rollers...)
- prise en compte par cette charte de la dimension de l'eau dans la ville (création de jets d'eau et de fontaines supplémentaires)
- proposition de mise en place d'un comité de pilotage afin d'assurer le suivi de la charte de l'espace public
- mise en place d'un coordinateur entre les divers services municipaux afin d'enrichir la charte de l'espace public en amont
- intégration dans l'environnement du mobilier urbain occupant le domaine public (simplification et réduction, inventaire de l'existant par rue et projection dans l'avenir afin d'obtenir un mobilier multifonctions)
- définition d'une charte du mobilier urbain traduisant éventuellement une identité des quartiers, de la ville et de la métropole, mais de qualité identique quelque soit le quartier
- nécessité du remplacement rapide du mobilier urbain détérioré
- enfouissement des réseaux afin de faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur les trottoirs
- désignation d'un coordinateur faisant le lien entre les diverses compétences municipales et communautaires en matière de mobilier urbain, voirie, sécurité...
- inventaire des jeux et évaluation des besoins (rollers, skate-board)

♥ Préservation de la qualité du paysage architectural et urbain

- poursuite et validation de la démarche d'inventaire des démolitions, constructions et réhabilitations
- élaboration d'un cahier des charges préservant le paysage qui tient compte des prescriptions de l'inventaire

♥ Réflexion sur les entrées et portes de ville

- élaboration d'une charte mettant en valeur l'identité de la ville (limitation de la publicité, mise en valeur des entrées et portes par des aménagements qualitatifs, contrôle accru des constructions commerciales...)
- favoriser une image positive des entrées de ville dans l'optique d'un accueil touristique
- prise en compte de l'usage de la population du secteur et de la population migrante
- prise en compte du paysage en amont lors de l'aménagement des entrées de ville
- mise en place de plate-formes multimodales et construction de parcs relais
- Mise en place d'un comité de pilotage élargi afin de l'associer à la conception et à l'aménagement de l'entrée de ville

♥ Mise en valeur de la ville par la lumière

- poursuite de l'illumination de bâtiments municipaux (Beffroi, Hôtel de Ville...)
- priorité donnée à l'éclairage de qualité et peu énergivore

SAmélioration des prestations de la ville en matière de propreté

- passage de la norme Iso 9001 à Iso 14001 en matière de propreté
- amélioration des politiques de propreté telles que les campagnes "chiens propres" et "tac au tag"
- concertation continue de la ville avec ses entreprises en matière de propreté des chantiers (déchets, nuisances sonores...)

♥ Nécessité d'une coordination accrue des travaux de voirie effectués par la ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine

- réalisation de travaux sur un secteur durant la même période afin de limiter le nombre d'interventions et la gêne des usagers
- affichage au profit des citoyens d'un programme pluriannuel des travaux avec le souci de consulter les habitants du quartier concerné
- préservation des passages piétons et vélos lors de travaux effectués sur la voirie

II - Gérer et préserver la ville au quotidien

La collectivité se doit d'économiser et de protéger son environnement urbain. Il convient donc de préserver les ressources naturelles qui sont limitées et de réduire le gaspillage et les pollutions. Il s'agit d'une nécessité locale et mondiale. Le développement durable implique une solidarité spatiale et temporelle dans l'utilisation des ressources. Les énergies actuellement utilisées dans les pays industrialisés tels que le charbon, le pétrole, ne sont pas inépuisables, il est important d'apporter une gestion temporelle de nos ressources naturelles.

Energie

Les objectifs

- Contribuer à la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique, appliquer de façon immédiate et systématique les techniques permettant de réduire les rejets à effet de serre et la pollution atmosphérique
- **Gérer l'énergie de façon plus rationnelle**, par la maîtrise des coûts d'investissement et des incidences sur les coûts de fonctionnement
- Limiter les prélèvements sur les ressources naturelles et réduire les pollutions, promouvoir les énergies renouvelables et locales
- Intégrer la réflexion sur les économies d'énergie dès la conception des projets, équipements et produits
- Sensibiliser et former les usagers pour faire évoluer les comportements individuels

Les propositions de l'Agenda 21 lillois

> POS et choix énergétiques

♦ Lutter contre les gaz à effet de serre

- mise en œuvre d'un contrôle technique systématique sur les chaudières individuelles

♥ Développer la part des énergies renouvelables et des technologies propres

- tout au gaz, suppression le plus rapidement possible du combustible charbon sur le site du Mont de Terre
- prise en compte et récupération des énergies biogaz (l'objectif de cette opération est double : développer une énergie renouvelable et lutter contre les gaz à effet de serre)
- développement de l'énergie solaire
- favoriser les études énergétiques sans combustion

Mise en place de la cellule gestion des fluides (interlocuteur des concessionnaires...) ayant diverses missions :

- la communication et mobilisation interne : la cellule doit avoir un rôle de sensibilisation des agents municipaux dans les domaines concernés. Cette sensibilisation peut aboutir à une formation spécifique. La cellule est également amenée à suivre l'évolution des engagements pris
- la communication externe : elle doit favoriser le partenariat avec d'autres collectivités, les associations, les entreprises, les bailleurs sociaux, les constructeurs...
- une veille technologique : la cellule doit pouvoir donner des conseils quant aux possibilités d'économie, et inciter à de nouveaux comportements tel que l'usage de produits propres

♥ Définition d'une politique énergétique

♥ Mise en place d'un guichet énergie

♦ Développement de la cogénération

- mise en place d'unités de cogénération (ex : Résonor) afin de supprimer les combustibles polluants
- mise en place de la cogénération sur le site du Mont de Terre. Cette installation à la centrale thermique du Mont de Terre aura aussi un impact bénéfique sur la qualité de l'air.
- développement de la cogénération sur les bâtiments municipaux
- étude de faisabilité sur un site Dalkia pour la mise en place de la cogénération bois. Il est important de souligner que la filière bois-énergie de proximité, qui pallie l'utilisation d'énergie fossile s'inscrit dans une logique de Développement Durable

♥ Présentation de bilans annuels sur l'énergie en Commission Extra-Municipale de l'Environnement

- Sensibiliser les familles endettées aux économies d'énergie
- **♥** Soutien aux associations
- Senforcement du partenariat entre la ville de Lille et la MNE
- Accompagnement et incitation des acteurs économiques (sensibilisation, attribution d'un écolabel)
- ♥ Organisation d'un débat/forum annuel
- ♥ Sensibilisation des scolaires, des agents municipaux et du grand public (livret éco-citoyen...)
- ♦ Précarité et droit à l'énergie
- ♥ Reversement par la commune de sa taxe ville sur l'électricité afin d'aider les familles démunies (la ville de Mons-en-Baroeul pratique déjà la suppression de la taxe sur l'électricité)
- ♥ Recherche de création d'emplois dans le développement des énergies renouvelables locales, dans la maîtrise des consommations...

Solidarité internationale

- favoriser les échanges d'expériences économes en énergie ou liés au développement d'énergie renouvelable avec les villes jumelées par exemple
- réalisation d'une banque d'échanges et de données entre les collectivités françaises et les pays étrangers
 - ♥ Optimiser la gestion de l'énergie dans les bâtiments municipaux et le parc automobile
 - ♥ Politique d'éco-achat (achat de véhicules et de carburants propres, de matériels moins énergivores)

- ♥ Prise en compte dans les cahiers des charges et les appels d'offres des exigences de Développement Durable
- **♥** Mise en place d'indicateurs afin de mesurer l'efficacité des opérations mises en place

Eau

Les objectifs

- **Gérer l'eau de façon plus rationnelle**, par la maîtrise des coûts d'investissement et des incidences sur les coûts de fonctionnement :
 - . maîtrise des flux liés à l'eau (lutte contre les fuites)
 - . réduction des consommations (économies, recyclage)
 - . choix d'équipements économes dans les constructions publiques ou privées et promotion des approvisionnements alternatifs (favoriser la récupération de l'eau pluviale et l'usage de l'eau industrielle)
- Intégrer la réflexion sur les économies d'eau potable dès la conception des projets, équipements et produits ; rechercher des sources alternatives, réfléchir sur le renouvellement de la ressource, **lutter contre l'imperméabilisation**
- Lutter contre les inondations
- Développer la transparence sur la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, sur le prix et la qualité de l'eau, la sensibilisation et la formation des usagers

- **♥** Installation de nouvelles fontaines dans les quartiers
- **♦** Aménagement des berges de la Deûle
- **♦ Promotion du transport de personnes par voie d'eau** (quartier des Bois-Blancs)
- **♦** POS et gestion des eaux pluviales
- **♦** Favoriser les constructions HQE
- ♥ Végétaliser les toitures des immeubles collectifs en hauteur
- **\\$** Mise en place d'une cellule de gestion des fluides dont les principales missions seraient :
- la communication et mobilisation interne : la cellule doit avoir un rôle de sensibilisation des agents municipaux dans les domaines concernés. Cette sensibilisation peut aboutir à une formation spécifique. La cellule est également amenée à suivre l'évolution des engagements pris.
- la communication externe : elle doit favoriser le partenariat avec d'autres collectivités, les associations, les entreprises, les bailleurs sociaux, les constructeurs...

- une veille technologique : la cellule doit pouvoir donner des conseils quant aux possibilités d'économie, et inciter à de nouveaux comportements tel que l'usage de produits propres.
 - **♦** Développement un guichet énergie/eau/déchets
 - ♥ Incitation à la récupération des eaux pluviales et à leur réemploi
 - **♥** Diagnostic et remplacement des canalisations au plomb sur le réseau public
 - **S** Détection des fuites
 - Mise en place d'un programme de renouvellement pour les canalisations et les branchements des réseaux de distribution d'eau potable dans l'objectif de diminuer les pertes en ligne (la Société des Eaux du Nord effectue depuis plusieurs années un suivi des volumes mis en distribution et une recherche de fuites, et a mis en place des appareils de haute technologie afin de surveiller le réseau lillois)
 - \$ Incitation à la protection des champs captants alimentant la ville de Lille
 - ♥ Information et mise en place d'actions en direction des locataires et des résidents en habitant collectif
- mise en place d'un mode de facturation détaillée permettant d'avoir un suivi des consommations
- plafonnement de la partie fixe déterminé par le Conseil de Communauté
- effectuer un suivi régulier et afficher une transparence sur les consommations d'eau dans les parties communes
- investissement de la part des bailleurs dans du matériel de qualité
- assurer une maintenance de qualité afin de réduire le gaspillage en eau
 - ♥ Présentation de bilans annuels sur l'eau en Commission Extra-Municipale de l'Environnement
 - **♦** Organisation d'un débat/forum annuel
 - Sensibilisation des familles endettées aux économies d'eau
- mise en place d'actions d'information et de prévention auprès des familles pour les aider à mieux maîtriser leurs dépenses en eau
- incitation à l'installation d'appareils d'économie d'eau
 - **♦ Sensibilisation des scolaires, des agents municipaux et du grand public** (livret éco-citoyen...)
 - ♥ Intervention auprès des organismes sociaux (HLM...) sur le problème des fuites d'eau

♥ Sensibiliser les habitants au problème des réseaux d'eau interne en plomb

- la Société des Eaux du Nord étudie la possibilité de mettre en place une nouvelle offre de service afin d'informer et de proposer des diagnostics plomb sur les canalisations privatives à l'intérieur des logements.
 - ♣ Accompagnement et incitation des acteurs économiques (sensibilisation, attribution d'un écolabel)
 - Soutien aux associations
 - ♥ Renforcement du partenariat entre la ville de Lille et la MNE
 - **♥** Droit à l'eau et analyse des coupures
- mise en place d'une tarification progressive, les premiers mètres cubes pourraient être détaxés afin de permettre à tous les citoyens d'avoir un accès à l'eau
 - Réflexion sur la mise en place d'un système de réduction (voire de suppression) de taxe pour les premiers mètres cubes afin que tout citoyen puisse accéder à l'eau
 - **♥** Solidarité internationale
 - ♥ Optimisation de la gestion de l'eau dans les bâtiments municipaux et achat de matériel économique (chasse d'eau...)
 - ♥ Récupération d'eau pluviale et usage d'eau industrielle
 - ♥ Prise en compte dans les cahiers des charges et les appels d'offres des produits économes en eau
 - Unciter les entreprises lilloises à améliorer leur système d'assainissement (incitation économique par le biais des aides apportées par l'Agence de l'Eau)
 - ♥ Effectuer un suivi régulier de l'évolution des rejets des entreprises lilloises (partenaires : LMCU, DRIRE, Agence de l'Eau)
 - ♥ Mise en place d'indicateurs afin de mesurer l'efficacité des opérations mises en place

Déchets

Les objectifs

- Gérer les déchets de façon plus rationnelle, par la maîtrise des achats (produits recyclés, emballages, etc...) et la mise en place d'un tri à la source. Réflexion sur la mise en place de filières de recyclage et sur la réduction à la source des quantités et de la toxicité des déchets

- Prendre en compte le tri sélectif dès la conception des projets d'infrastructures ou d'immeubles. Intégrer la réflexion sur les économies et la lutte contre le gaspillage dès la conception des projets, équipements et produits
- Augmenter le taux de recyclage et la mise en place de **filières adaptées**. Analyser le cycle de vie des produits
- Sensibiliser et former les usagers au tri sélectif, l'apport volontaire et les choix de consommation pour faire évoluer les comportements individuels

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

- ♥ Etude des filières, dispositifs et structures de collecte sélective pour la mise en place d'une collecte centralisée (ex : piles) et pour la création de filières de recyclage
- **♥** Mise en place d'un guichet déchet
- ♥ Présentation de bilans annuels sur les déchets en Commission Extra-Municipale de l'Environnement
- **♦** Soutien aux associations
- ♥ Renforcement du partenariat entre la ville de Lille et la MNE
- **♦** Organisation d'un débat/forum annuel
- **♦ Sensibilisation des scolaires, des agents municipaux et du grand public** (livret éco-citoyen...)
- Recherche de création d'emplois (projet cité des 4R : réemploi, recyclage, réutilisation, récupération)
- étude de faisabilité pour la mise en place d'une ressourcerie, structure alternative de valorisation des déchets ménagers sur la ville de Lille, permettant des créations d'emplois

♦ Solidarité internationle

- Whise en place du tri sélectif des déchets des services municipaux (déchets alimentaires, déchets verts, déchets dangereux, papiers...)
- Spolitique d'éco-achat (achat de matériaux recyclables, réparables, réutilisables...)
- mise en place d'une consommation éthique (non travail des enfants...) et respectueuse de l'environnement
 - ♥ Prise en compte dans les cahiers des charges et les appels d'offres des exigences de Développement Durable

- ♥ Mise en place d'une étude déchet afin d'organiser la collecte des déchets pour les artisans et commerçants
- ♥ Intégrer dans les nouvelles constructions et dans la réhabilitation des bâtiments le tri sélectif
- ♥ Mise en place d'indicateurs afin de mesurer l'efficacité des opérations mises en place

Bruit

Les objectifs

- Disposer d'outils de connaissance afin d'identifier les nuisances sonores et leurs localisations
- Réduire la gêne par des choix judicieux de matériels et **d'équipements peu bruyants**, donner l'exemple en intégrant le facteur bruit dans les achats, les marchés, les constructions
- Prévenir par la prise en compte du bruit dans les documents d'urbanisme et par son intégration en amont des projets et des aménagements
- Prévenir par la sensibilisation et l'éducation de la population, des agents municipaux
- Renforcer les pouvoirs de contrôle du maire
- Résorber les points noirs

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

♦ Réactualisation de la cartographie du bruit

- amélioration de la gestion géographique des plaintes
- identification des points noirs
- réitération des mesures faites lors de la précédente cartographie
- réalisation d'un sondage auprès de la population
- recrutement d'une personne recevant les plaintes et ayant le rôle de médiateur

♥ Information du grand public sur les nuisances sonores

- définition d'un indicateur sur la gestion du bruit
- présentation annuelle de bilans en Commission Extra-Municipale

\$Prise en compte des nuisances sonores lors des constructions

- réflexion sur le choix des matériaux
- étude de l'environnement sonore du bâti nouveau et ancien (diffusion de cette information au pétitionnaire de permis de construire)

Prise en compte des nuisances sonores dans les documents de planification

- analyse des voies bruyantes de la ville de Lille (Plan de Déplacements Urbains)
- révision du P.O.S.

♦ Montrer l'exemple

- mise en place d'une politique d'éco achat afin d'intégrer la notion d'usage de matériel peu générateur de nuisances
- prise en compte de cette donnée par le service propreté de la ville de Lille et dans les restaurants municipaux (méthode de travail)
- isolation plus pointue des bâtiments municipaux

♥ Connexion entre le bruit et la voirie

- réflexion sur le choix de matériaux limitant les nuisances
- réflexion sur les livraisons et la fluidité du trafic

Sensibilisation des enfants, des architectes et urbanistes, des agents municipaux

- techniques de travail et utilisation de matériel spécifique
- possibilité de démarrage de la formation en 2000
- prise en compte des nuisances sonores et des impacts sur la santé dans le monde du travail et scolaire
- information sur la notion de Haute Qualité Environnementale

₲Gestion de la vie nocturne

choix judicieux des horaires de livraisons

Risques Urbains

Les objectifs

- Améliorer la connaissance des risques urbains, prévoir les situations de crise et développer des outils d'intervention
- Mettre en place les moyens de **l'information du public**
- Instaurer un **dialogue avec les industriels**, inciter au développement de techniques de fabrication moins polluantes

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

Mise en place d'une cellule de prévention des risques urbains

- recrutement en mai 2000 d'une personne (ingénieur)
- diagnostic des risques et étude des responsabilités
- utilisation d'une cartographie des risques

♥ Elaboration du Plan Communal de Sécurité

- bilan des procédures actuelles
- définition de nouvelles procédures d'urgence
- information du public sur ces notions

♦ Actualisation des documents d'urbanisme tenant compte des risques

- révision du P.O.S.
- suivi des sites et sols pollués sur la cité

♥ Inventaire des établissements classés

- inventaire des bâtiments soumis à déclaration et autorisation
- bilan des pollutions résiduelles lors de la cessation d'activité

\$ Gestion des sols pollués

- réalisation obligatoire d'un audit avant toute fermeture
- réhabilitation et réaménagement paysager des friches
- analyses des anciennes décharges
- prise en compte de la pollution des bords de route

♥ Incitation à des pratiques moins polluantes et dangereuses

- sensibilisation des industriels, commerçants et artisans par corps de métier au respect de l'environnement
- délivrance d'un écolabel aux entreprises lilloises
- information du grand public à la notion de risque et à l'intervention en cas d'urgence
- formation du personnel municipal (usage de produits phytosanitaires, peintures, solvants...)

♦ Implantation de nouvelles activités

- diagnostic environnemental préalable à toute implantation d'activité
- cas précis : Fives

♦ Diagnostic des immeubles et désamiantage

- obligation de surveillance et de travaux
- information des agents municipaux et du grand public aux risques encourus
- renforcement du traitement et de la collecte des déchets
- éducation à long terme au risque
- mise en place d'une permanence au Centre d'Information sur l'Habitat afin de fournir des informations au grand public

III - Sensibiliser, former et concerter les acteurs de la ville pour agir ensemble

Les objectifs

- Favoriser l'exercice de la démocratie locale par l'instauration du dialogue et d'une **concertation** avec l'ensemble des partenaires et tout particulièrement la population (nouvelle gouvernance)
- Développer l'**éco-citoyenneté** et une gestion plus participative de l'environnement : il s'agit de faire du citoyen un partenaire à part entière des politiques qui concernent son cadre de vie, pour plus de projets portés par des habitants et les associations

- Développer l'implication des acteurs de la ville de Lille dans les projets (de la conception à la réalisation)
- Renforcer et soutenir la société civile

- ♥ Présentation de bilans annuels thématiques (eau, énergie...) lors de la réunion de la Commission Extra-Municipale de l'Environnement
- Travail en collaboration avec le Conseil Municipal des enfants
- 以 Recours actif à la concertation des habitants à l'occasion d'aménagements locaux (A.T.E.C., Jardins Communautaires...)
- Shamélioration des procédures d'enquêtes publique et présentation des projets relatifs au POS et Plan de Déplacements Urbains, mise à disposition des enquêtes publiques dans plusieurs lieux publics
- ♥ Formation et sensibilisation des élus, des adjoints...
- **Développement d'une concertation active** (organisation annuelle d'un débat public favorisant la citoyenneté active...)
- Utilisation et développement de divers outils de formation et de sensibilisation (mallette pédagogique sur le Développement Durable, livret éco-citoyen, plaquette de communication relative aux divers axes définis dans l'Agenda 21 Lillois...)
- ♦ Développement des animations envers le grand public permettant une connaissance pédagogique et ludique de la nature (visites Naturalille/MNE, parcours découverte de la qualité de l'air...)
- Soutien aux associations (valorisation du savoir-faire...)
- ♥ Sensibilisation des scolaires à l'écosystème urbain et à la consommation rationnalisée
- Ships Accompagnement et incitation du monde économique aux thématiques environnementales (attribution d'un écolabel)
- **♥**Création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) afin d'assurer la transparence sur l'exploitation de la centrale de chauffe située sur le site du Mont de Terre

IV - Encourager la création d'emplois et développer la solidarité

Les objectifs

- Contribuer à la lutte contre la **précarité** et les exclusions
- Mettre en relation **Santé** et Environnement
- Développer les **métiers de l'environnement** et conjuguer écologie et emploi
- Favoriser l'insertion
- Développer de nouveaux métiers ou de nouvelles filières, requalifier des métiers dits traditionnels

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

- 🔖 Réaliser le bilan des actions thématiques en terme d'emploi
- ♥ Mettre en place les propositions de la Charte pour l'emploi
- ♥ Précarité et droit à l'énergie et à l'eau : analyse des coupures, sensibilisation des familles endettées et des bailleurs sociaux
- **\(\beta\) Développer la solidarité internationale** (à long terme)
- ♥ Participer à des réseaux régionaux, français, européens et internationaux d'échange sur le Développement Durable

V - Faire de la ville un exemple à partir de son patrimoine

La collectivité peut **montrer l'exemple**. Elle se doit d'être un des moteurs du développement durable en développant des pratiques respectueuses de l'environnement sur son patrimoine municipal.

Les objectifs

- Améliorer les pratiques et les impacts de la collectivité dans une démarche de développement durable
- Montrer l'exemple aux Lillois
- Sensibiliser et former les élus et agents municipaux
- Faire du cadre de l'école un espace vitrine de démonstration et d'éducation
- Mettre en cohérence discours et pratique

- ♥ Optimiser l'énergie dans les bâtiments municipaux (et les écoles), le parc automobile et pour l'éclairage public
- **Mettre en place des unités de cogénération** (ex : Résonor)

- Superinte de la Colonia de la
- ♥ Récupérer l'eau pluviale à partir des bâtiments municipaux et renforcer l'utilisation d'eau industrielle
- ♦ Optimiser l'arrosage des espaces verts (utilisation de l'eau pluviale...)
- ♥ Mettre en place le tri sélectif des déchets des services municipaux : déchets alimentaires, déchets verts, déchets dangereux, papier, cartouches, piles
- **♦** Acheter des véhicules propres
- **♥Inciter à l'usage des vélos de service**
- ♥ Inscrire sur les courriers de réunion les lignes de métro et bus
- **♦** Développer la pratique du covoiturage
- ♦ Développer l'éco-achat et la consommation éthique (bureautique, alimentation, fourniture scolaire...)
- 🖔 Améliorer l'isolation phonique des bâtiments municipaux (salles municipales, établissements scolaires)
- Sensibiliser le personnel municipal : diffuser un aide-mémoire en matière d'énergie, eau, déchets, déplacements...
- Sensibiliser le personnel municipal à l'usage de produits phytosanitaires
- **♥** Former les élus municipaux et les présidents de quartier au Développement Durable

VI - Assurer le suivi, l'évaluation et la poursuite de la politique de développement durable de la ville

Les objectifs

Des outils de suivi et d'évaluation permettent de vérifier l'impact des actions menées par la collectivité sur l'environnement. L'Agenda 21 Lillois doit en outre être révisé et réactualisé chaque année, afin de rendre la démarche efficiente et durable.

- **♥** Créer une commission 21 de suivi, de pilotage et d'évaluation de l'Agenda 21 Lillois
- Whettre en place un Système d'Information Géographique : inventaires thématiques (espaces verts, air...) et informatisation
- **♥** Mettre en place un Tableau de Bord du Développement Durable

3.4 – La mise en œuvre de l'Agenda 21 Lillois

Les objectifs

L'Agenda 21 Lillois n'est pas une fin en soi. Ce document d'engagement est suivi d'une mise en œuvre

Les propositions de l'Agenda 21 Lillois

- ⇒ L'organisation de commissions extra-municipales de l'environnement déconcentrées, pour décliner l'Agenda 21 par quartier
- ⇒ La définition de dossiers prioritaires et la constitution de groupes opérationnels
- ⇒ La constitution d'un Comité 21 Lillois (avec 21 membres), qui a pour rôle de :
 - suivre et évaluer les actions de l'Agenda 21 Lillois
 - formuler de nouvelles propositions et de nouvelles priorités (traitées dans de nouveaux groupes opérationnels)

Une première réunion est prévue en janvier 2001.

- ⇒ Une réflexion conjointe avec le Conseil Municipal des Enfants pour faire émerger et bâtir des propositions concrètes
- ⇒ L'élaboration de 21 propositions pour que la ville de Lille puisse montrer l'exemple sur son propre patrimoine